



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Liban et Israël

Question écrite n° 107537

Texte de la question

M. Roland Blum attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la résolution 1701 de l'ONU. En effet, il s'étonne que la suite de l'adoption 1701 de l'ONU et de l'arrêt des hostilités sur le territoire du Liban ainsi que sur celui d'Israël, une conférence tenue à Stockholm ait décidé de lever spécifiquement des fonds pour la reconstruction du Liban, ses infrastructures, immeubles et maisons, mais sans la moindre mention concernant les dommages infligés aux installations civiles israéliennes. La France s'étant engagée à participer à ce fonds, il lui demande si, dans un souci d'équité, il envisage également un concours de la France pour la réparation des dégâts subis dans le nord d'Israël et principalement dans la ville de Haïfa. Cette mesure lui paraît d'autant plus justifiée que, depuis le début de l'engagement militaire du 12 juillet 2006, M. le Président de la République et la communauté internationale (G8, ONU, UE) avaient reconnu dans toutes leurs déclarations qu'Israël était la partie attaquée par la milice armée du Hezbollah, à partir du territoire libanais.

Texte de la réponse

La situation des victimes civiles habitant le nord d'Israël et particulièrement celles de la ville d'Haïfa qui ont eu à subir, à de multiples reprises, les tirs de roquettes visant le territoire d'Israël a retenu toute notre attention. Il est en effet nécessaire que la solidarité du peuple français puisse s'exprimer à leur égard comme elle s'est manifestée à l'égard des victimes civiles libanaises. Comme l'honorable parlementaire a pu le constater accompagné de parlementaires français, le ministre des affaires étrangères s'est personnellement rendu, le 23 juillet 2006, à Haïfa, afin de délivrer, dans ces circonstances dramatiques, le message de solidarité de la France vis-à-vis de toutes les victimes de ce conflit. Particulièrement sensible à la situation extrêmement difficile à laquelle devaient faire face les habitants d'Haïfa et des communes proches, il a demandé à ses services de mettre en place un numéro vert permettant à nos concitoyens de venir directement en aide à ces populations. Certaines collectivités locales françaises se sont par ailleurs mobilisées. Notre consulat à Haïfa a, pour sa part, été chargé d'assurer la coordination des demandes d'aides provenant des autres grandes villes du nord d'Israël (Naharya, Saffed, Akko, Kyriat Schmona, Tibériade, Maalot...).

Données clés

Auteur : [M. Roland Blum](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107537

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 2006, page 10943

Réponse publiée le : 19 décembre 2006, page 13231